

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	5
Votants	5

Objet : Délibération :2024-05
**Dossiers d'aide sociale au titre
des services ménagers pour
personne handicapée**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240213-2024-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 13 février,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Président.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 06 février 2024.

Présents : M. Julien VASSAL, Mme Claire VINCENT, Mme Dalila
OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE, M. Jean-Paul FAUVET

Absents excusés : Mme Françoise BECH, M. Joël SANCHEZ, M.
Maurice MANET, M. Damien PAYRE

Le Département de la Loire demande au CCAS de L'Horme de donner un
avis favorable (ou non) sur une demande d'aide sociale au services
ménagers pour une personne handicapée.

Monsieur le Président présente une demande d'aide sociale aux services
ménagers faveur d'une personne handicapée.

- Demande pour Monsieur [nom] à Saint-
Etienne, célibataire, domicilié [adresse] à L'Horme. L'organisme
demandeur est : La Maison Loire Autonomie de Saint-Chamond.
Monsieur bénéficie de cette aide, ce dossier déposé est pour le
renouvellement de cette aide.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
donne un avis favorable à cette demande d'aide sociale au titre des
services ménagers pour personne handicapée.

L'HORME, le 13 février 2024

Le Président
J. VASSAL
Centre Communal d'Action Sociale
L'HORME
LOIRE

